

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Band: 12 (1924)

Heft: 192

Artikel: L'ouvrière en Grèce

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258230>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ayant trait au travail de l'Alliance qui nous intéressent spécialement, nous suffragistes luttant pour nos droits politiques, citons la propagande par le film, l'étude menée à ce sujet par les suffragistes de Genève ayant été très appréciée et reçu des encouragements; et la suggestion souvent faite, mais qui mérite d'être étudiée à fond, de créer une Agence télégraphique ou, si cela est trop ambitieux, une Agence de presse spécialement féministe. Quelle aubaine pour nos journaux féministes! Les finances de l'Alliance; *Jus Suffragii*, qui devrait être beaucoup plus lu et soutenu par les membres des Associations suffragistes; le travail des Commissions (M^{me} Schreiber-Krieger a apporté des détails très curieux sur la situation faite aux enfants illégitimes par les Codes civils des différents Etats d'Amérique) ont également fait l'objet de rapports et de discussions intéressants. Enfin, l'Union française pour le Suffrage ayant fait une démarche auprès de M. Justin Godart, ministre du Travail, pour obtenir par son entremise une audience de M. Herriot, afin de lui exposer le désir des femmes françaises de participer aux élections municipales de 1925, le Comité International décida d'écrire de son côté au Président du Conseil pour manifester son vœu très chaud en faveur de l'affranchissement des Françaises. Cela sans se faire trop d'illusions quant au résultat: cependant la signature d'une ancienne députée allemande, d'une candidate à la députation anglaise, d'une ancienne conseillère municipale danoise, ne peuvent-elles avoir un certain poids en l'occasion?

... Et pendant ce temps, les arrièrès petits-enfants de M. Guizot, électeurs en herbe et futures électrices, gazouillaient dans le parc, aux allées sinueuses sous les hêtres pourprés et les châtaigniers à la blonde floraison...

* * *

Une lettre anonyme, ce qui lui enlève toute autorité, nous signale avec justesse, d'autre part, l'inquiétante augmentation à Genève des délits contre les mœurs, attentats à la pudeur, etc., commis contre des enfants, et la faiblesse coupable des tribunaux à cet égard (acquiescement, 3 mois de prison avec sursis pendant six ans, etc.). « Et pas une dame féministe n'a élevé la voix pour protester contre ces jurés trop indulgents nous écrivit-on. C'est dans ces occasions-là que vous pouvez faire œuvre utile au lieu de politiquer... »

Elever la voix, protester... Sans doute, cela peut-il toujours être utile. Combien le serait davantage, cependant, la présence dans ces jurys de femmes, de mères de famille! Seulement pour que siègent des femmes parmi ces jurés trop indulgents, il faut que les femmes possèdent des droits politiques. Sans eux, porte fermée. Et c'est pourquoi, si l'on veut ouvrir cette porte aux femmes, il faut commencer par obtenir pour elles le droit de vote, et par là se donner l'apparence de « politiquer. » Tout simplement.

E. Gd.

L'Ouvrière en Grèce

D'après une statistique émanant du ministère de Prévoyance sociale en 1921, dans 4766 usines ou ateliers qui ont été inspectés, sont occupées 46.195 personnes, dont 19.751 femmes et 26.444 hommes. Mais si l'on ajoute à ce nombre le grand nombre de femmes qui travaillent à domicile, cette différence de 6693 est facilement annulée.

Les femmes travaillent dans toutes les industries, sauf celles des fabriques de chemins de fer et autres fabriques de moyens de transport. Elles sont en majorité dans les industries textiles (74 %), dans l'industrie du tabac (43 %), et dans l'industrie de l'habillement (75 %).

Alors que la jeune fille de la bourgeoisie joue encore à la poupée ou suit ses cours à l'école, les fillettes de l'ouvrier quittent l'école, ou n'y vont pas du tout, pour aller gagner leur vie à l'usine. D'ailleurs le gouvernement avoue son incapacité d'appliquer la loi de protection (âge minimum 12 ans et dernièrement 14 ans) à cause des circonstances actuelles du pays. La statistique des ouvrières d'Athènes prouve qu'il y a 3 % de filles mineures au-dessous de 12 ans et 7 % entre 12 et 14 ans.

Le pourcentage des illettrées est en rapport direct avec le travail des mineures. Plus il y a d'enfants de bas âge qui travaillent dans les usines, plus il y a d'illettrées. Car les écoles du soir manquent, et encore il est impossible à l'enfant, après une journée de travail de 10 heures, de suivre des cours dans celles qui existent. En général, dans l'industrie (nous parlons toujours des ouvrières d'Athènes), les illettrées sont 49 %.

Le salaire des ouvrières est en général inférieur à celui des hommes. Une ouvrière tisseuse, même expérimentée, est payée beaucoup moins qu'un apprenti masculin. Voici quelques chiffres qui montrent la différence de salaires. Sur un total de 4337 ouvriers, 3 % ne sont pas payés du tout, et ce sont exclusivement des femmes.

Sont payés à	4 drs. par jour	26 %	dont 24 % femmes.
» de 4-16	»	45 %	dont 41 % »
» de 10-15	»	16 %	dont 10 % »
» de 15-20	»	6 %	dont 3 % »
» de 20-25	»	3 %	
» de 25-30	»	10 %	
» de 30-35	»	20 %	

Aujourd'hui encore, malgré la vie chère, le salaire des ouvriers a très peu augmenté à cause de la foule des réfugiés qui ont accaparé le marché du travail.

La statistique nous prouve que, sur 1063 ouvrières de fabriques à Athènes, il y a 5 % de mariées. Parmi celles-ci, 2 % sont veuves et 3 % ont des enfants. Au Pirée, ville industrielle par excellence, la proportion est de 18 % de mariées, dont 84 % sont veuves et 77 % ont des enfants.

Ces proportions nous montrent que la femme mariée évite l'usine, tandis qu'au contraire elle recherche le travail à domicile, beaucoup plus malsain et moins bien rétribué. Ou bien elle s'adonne à des travaux pénibles, comme la lessive, etc., qui lui laissent du temps libre pour son ménage.

(Extrait de la *Lutte de la Femme.*)

Choses vues à Paris

IV. LA BIBLIOTHÈQUE DE BELLEVILLE

Ainsi que d'autres œuvres intéressantes de l'heure actuelle en France, elle est d'origine américaine. C'est une modeste imitation de ces Bibliothèques populaires (*Free public Libraries*) qu'a vu éclore et se développer magnifiquement le sol américain, « qui égale en importance sociale les Universités et les dépassent de beau coup comme budget et comme chiffre de personnel. »¹

Il est intéressant pour nous autres féministes d'apprendre que ce personnel, qui reçoit une éducation technique très complète dans des écoles spéciales, est pour les trois quarts composé de femmes. Une seule Bibliothèque de Chicago en emploie six cent quatre-vingts.

Le Comité américain des régions dévastées a commencé par fonder cinq bibliothèques populaires dans les pays libérés; puis, à Paris même, dans le quartier populaire de Belleville, il a installé dans un baraquement, qui fit partie du matériel d'arrière de l'armée américaine, la Bibliothèque qui nous occupe aujourd'hui. D'abord nommée *Bibliothèque américaine*, elle s'appelle maintenant *Bibliothèque municipale pour les 19^{me} et 20^{me} arrondissements*, et dépend du service des Bibliothèques de la Préfecture de la Seine. Ont seuls le droit de la fréquenter les habitants de Belleville et de Ménilmontant, ainsi que les personnes qui n'en sont pas, mais qui y travaillent. Les étrangers curieux, patronnés par M^{me} Cruppi, l'apôtre des Bibliothèques américaines en France, y sont fort bien accueillis par deux aimables bibliothécaires; j'en ai fait la charmante expérience.

¹ *Bibliothèques populaires américaines.* Conférence faite à la Sorbonne, en juin 1923, par M^{me} Louise Cruppi.